Département LOIRET

Canton CHALETTE SUR LOING

Commune AMILLY

République Française

POLI N°69/2022

Liberté - Egalité - Fraternité

AT/SG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Interdiction de stationner sur le parking du cimetière rue de la Paix et dans l'allée du 06 juin 1944, le lundi 12 septembre 2022 de 12h00 à 17h00.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 4^{ième} partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 (alinéa 2) relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et du stationnement,

Considérant l'importance des participants aux obsèques de l'ancien résistant Bernard CHALOPIN,

Considérant la gêne occasionnée par le stationnement de tous véhicules sur le parking du cimetière rue de la Paix et dans l'allée du 06 juin 1944, le lundi 12 septembre 2022 de 12h00 à 17h00.

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur le parking du cimetière rue de la Paix et dans l'allée du 06 juin 1944, le lundi 12 septembre 2022 de 12h00 à 17h00,

ARTICLE 2:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3:

La mise en place des panneaux de signalisation sera assurée par les Services Techniques de la Ville d'Amilly.

..../...

ARRETE DU MAIRE

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS.
- Madame la Chef de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Technique, Aménagement du territoire et Commande Publique de la mairie d'AMILLY,
- L'intéressé(e).

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY Le 08 septembre 2022 Le Maire,

Gérard DUPATY

Pour Extrait Conforme,

Pour le Maire et par délégation,

Monsieur Christian CARON-PERROU 8ème Adjoint à la Sécurité, Preyention